

REGLEMENT DE L'OPERATION

"RGT 25 500 – UNE CITROEN DS3 A GAGNER»

ARTICLE 1

BLANCHE PORTE Civad S.A.S.U, 22 rue de la Blanche Porte à Tourcoing, organise en France métropolitaine entre le 23 juin 2014 et le 28 février 2015, un jeu gratuit et sans obligation d'achat appelé "RGT 25 500 – Une Citroën DS3 à gagner » dont le prix sera attribué par un post-tirage effectué sous le contrôle de Maître Gobert, associé de la SCP N.E. Szypula, S. Gobert, Huissiers de Justice à Roubaix.

ARTICLE 2

Avant cette date, la société organisatrice n'est pas tenue de répondre aux questions concernant ce jeu, qu'il s'agisse d'explications sur son mécanisme, des résultats du tirage ou de toute autre question concernant cette opération.

ARTICLE 3

Cette opération est ouverte à toute personne majeure ayant reçu les bons de participation diffusés par Blanche Porte à l'exception des membres du personnel Blanche Porte et de leur famille

ARTICLE 4

La Blanche Porte met en jeu :

- 1 Citroën DS3 e-HDI 90 BVM So Chic avec rétroviseurs chromés, peinture métallisée et jantes alu 17 pouces d'une valeur de 21 490 euros (tarif au 01/01/2014)

ARTICLE 5

Chaque participant reçoit un document qui lui permet de participer au tirage au sort de la Citroën DS3 mise en jeu. Pour participer, il lui suffit de compléter son bon de participation et de renvoyer celui-ci à Blancheporte. Pour gagner, il faut que son bon de participation soit désigné gagnant par Maître Gobert au tirage au sort qui aura lieu après la clôture du jeu.

ARTICLE 6

Les destinataires de ce jeu peuvent participer par courrier, par téléphone, ou par Internet sur le site Blancheporte.fr ou en envoyant leur participation à l'adresse jeux-concours@blancheporte.fr.

ARTICLE 7

Le gagnant sera informé par lettre recommandée avec accusé de réception. Il prendra possession de son lot dès réception du véhicule qu'il aura choisi.

ARTICLE 8

Le gagnant autorise par avance Blanche Porte à utiliser ses nom, adresse et, sauf avis contraire, la reproduction de sa photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle du seul fait de l'acceptation de son prix.

ARTICLE 9

Le simple fait de participer à cette opération implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application de celui-ci seront tranchées souverainement par la société organisatrice.

ARTICLE 10

Blanche Porte se réserve le droit d'écourter, de proroger, d'annuler ou de modifier le présent jeu si les circonstances l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 11

Le nom du gagnant pourra être communiqué par Blanche Porte sur simple demande écrite deux mois après la clôture du jeu et ce, durant les 6 mois qui suivent (Timbres remboursés sur demande au tarif lent). Passé ce délai, Blanche Porte ne sera plus tenue de fournir ce nom.

ARTICLE 12

Ce règlement sera déposé chez Maître Gobert et adressé gratuitement par Blanche Porte à toute personne qui en fera la demande écrite accompagnée d'une enveloppe pour la réponse. Le demandeur devra préciser dans sa lettre qu'il désire recevoir le règlement de l'opération : "RGT 25 500 – Une Citroën DS3 à gagner » (frais de timbre remboursés sur simple demande au tarif lent en vigueur).

ARTICLE 13

Conformément à la loi Informatique & Libertés du 06 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les données vous concernant et d'opposition à leur traitement. Pour exercer ce dernier, vous pouvez écrire à Blancheporte, 59971 Tourcoing Cedex, en joignant la copie de votre pièce d'identité.